



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service préservation et aménagement
de l'espace
Bureau planification et prévention
des risques technologiques

Affaire suivie par : Frédéric Artusi
Tél : 03 80 29 43 10
mél : frederic.artusi@cote-dor.gouv.fr

Objet : Consultation sur le projet
de modification n° 3 du PLU
Réf : SPAE / Bureau PPRT N° 105

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n° 3 de votre plan local d'urbanisme.

J'ai quelques remarques à formuler sur ce projet, que je vous suggère de prendre en compte avant l'approbation de votre modification :

- La capacité nominale de la station de traitement des eaux usées est de 600 équivalent/habitants et non 650 comme indiqué page 25 de la notice de présentation. Le projet de salle des fêtes ne pouvant être raccordé à l'assainissement collectif, il conviendra d'associer à sa conception le service public d'assainissement non collectif (SPANC) afin de s'assurer de l'aptitude des sols au traitement des eaux et à leur évacuation.
- Le secteur d'implantation des futurs équipements publics est localisé en zone d'aléa moyen retrait-gonflement d'argiles, selon la cartographie du BRGM consultable sur le site Géorisques. Il est préconisé de réaliser une étude géotechnique préalable permettant de définir les mesures constructives à mettre en œuvre pour assurer leur stabilité et leur pérennité.

Cet avis, conformément à l'article R.153-8 doit être joint au dossier d'enquête publique.

Les services de la DDT sont à votre disposition pour examiner l'ensemble de ces observations.

**Direction départementale des
territoires de la Côte-d'Or**



Dijon, le - 6 OCT. 2021

La cheffe du Service préservation et aménagement de
l'espace

à

Monsieur le Maire de la commune
de Saint-Philibert

Pour la cheffe du Service préservation et
aménagement de l'espace,

Le chef du bureau PPRT,


Michel Chaillas